

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Ville de Metz :	
Trois mois	3,30 M.
Trois mois	3,32 M.
Franco :	
Un an	36 fr.
Six mois	18 »
Trois mois	10 »

En vente à PARIS  
à la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.

# Le Lorrain

Rédaction et Administration :  
14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES  
La petite ligne . . . . . 50 P.  
RECLAMES  
La ligne . . . . . 50 P.  
Les annonces sont reçues aux bureaux du journal  
14, rue des Clercs, à Metz  
et dans toutes les Annonces à l'étranger.

## DANS LE CLOAQUE

Quelques notes vivantes de M. Maurice Barrès, dans l'Echo de Paris, sur la séance parlementaire de vendredi :

« Comme j'avais raison de leur dire, au cours de cette séance, qu'ils ne sont plus un parti organisé, hiérarchisé ! Déjà dans la commission, je les avais vus animés, dirigés, sauvés par la seule pensée de Jaurès, tout incapables par eux-mêmes de trouver la voie et les moyens, la formule pour sauver leur chef. Cela éclata mieux encore jeudi et vendredi. Leur débandade de moutons affolés était telle qu'en écoutant ce Briand, si détesté l'avant-veille, ils se disaient entre eux : « Il a figure de chef. Puisqu'aussi bien Caillaux est mort, pourquoi ne prendrions-nous pas celui-ci pour régner sur nous ? »

Dans leur affolement, ils auraient passé sur le ventre de leur ancien berger Monis, et même de Caillaux. Ils ne pensaient qu'à fuir l'abattoir électoral. Et certainement, en fin de journée, ils s'en seraient allés piquer une tête dans la rivière, s'ils n'avaient eu, les pauvres, pour les ramener, pour les rallier, MM. Jaurès et Sembat, ces loups devenus bergers.

Ce fut Sembat qui, au milieu de la seconde journée, juste après mon discours, fit la sonnerie au drapeau radical. Depuis une demi-heure nous l'écouions sans trop le comprendre, en dépit de ses phrases si nettes. Ou voulait-il en venir ? Il réclamait la répression, et, tout à la fois, blaguait les justiciers. Soudain il se saisit de l'argument déjà fourni à la commission par Jaurès :

— Si Caillaux avait suivi, comme ministre des finances, une autre politique et soutenu moins vigoureusement ses projets financiers, il n'aurait pas eu à subir la même campagne de moralité : jamais le document Fabre n'aurait paru.

Mais ces socialistes, qui veulent sauver le radicalisme dans la personne de MM. Monis et Caillaux, veulent surtout mettre à mal « le modérantisme » dans la personne de MM. Briand et Barthou. — Barthou plus qu'aucun autre.

Et eux, ils sont là, l'un et l'autre, tout prêts à faire face. Sitôt leurs noms prononcés, ils déclament la parole.

Briand d'abord, et qui s'en tire avec une maestria dont les amateurs du plus grand au plus petit, demeurent bouche bée. Les troupes radicalo-socialistes se couvraient en pensant qu'elles vont se rattraper sur Barthou. Il y a toujours cette diable d'histoire de note qu'il a prise pour empêcher qu'un autre ne la prenne ! Mais ce gâchis, qui leur paraît si énorme en l'absence de Barthou, sitôt qu'ils sont devant lui ils ne savent plus le formuler. Il leur explique bien en face son bon droit, sans qu'ils trouvent le défaut de la cuirasse. Et encore, bien à tort à mon avis, s'abstient-il de leur offrir son meilleur argument, à savoir qu'il a agi dans l'intérêt général. Ah ! Barthou à la tribune, c'est un bon petit Béarnais qui sait gaillardement défendre ses mollets contre les chiens qui veulent en lécher.

Au terme de cette exécrable discussion, dans l'atmosphère empestée et surchauffée de la séance de nuit, de vendredi soir, Jaurès, président de la commission d'enquête, entra en bataille avec toute l'artillerie des arguments de sa cause. Ivre de fatigue, le sang à la tête, n'en criant que plus fort, se livrant éperdument à ses inventions d'imagination, il exposa autour de la tribune, comme six prisonniers enchaînés, MM. Caillaux, Monis, Barthou, Briand, Fabre et Bidault de l'Isle ; et après avoir commis l'injustice de ce pilori, où les plus coupables et les plus innocents étaient indigemment confondus, il se donna les airs du plus scrupuleux des juges, qui ne trouvait dans le Code aucune sanction pénale contre les faits incriminés.

Aucune sanction, M. Jaurès ! Mais je viens de vous le dire tout à l'heure, à la tribune, il y a l'article 179 du Code pénal qui s'applique comme un gant à vos amis.

Sembat, comme Jaurès, repousse l'idée que j'ai mise en avant de déferer MM. Monis et Caillaux aux tribunaux ordinaires. Mais il accepterait volontiers l'idée de les traduire devant une Haute-Cour. (Le bon apôtre ! Je vois d'ici le tableau : elle ne retiendrait que Barthou.)

Je ne puis me contenir : — Ah ! non, m'écriai-je, j'ai vu trop d'honnêtes gens en Haute-Cour, je n'y enverrai pas ceux-là !

Et, ma foi, je suis sûr qu'à ce moment de grandes et nobles figures passèrent devant les esprits.

Vers minuit, la plus étrange opération fut tentée. Un être bizarre, tout pareil à un œuf d'autruche piqué de quelques poils, le député de la circonscription où se trouve Pégomas — et naturellement ses amis l'appellent avec bonne humeur le bandit de Pégomas — parut à la tribune. Son premier geste fut de porter son pouce à ses lèvres, et, levant le coude, il fit entendre clairement à l'huissier qu'il désirait vider un verre.

L'échanson de la tribune obtint par son désir légitime. Il but et commença de lire trois, quatre articles de vieux journaux, avec une telle mimique que tous nous crûmes que c'était un divertissement en une entrée de clowns, et l'on se mit à rire. « Ne riez pas, me dit un voisin avec un grand sérieux : il est sorti premier de l'Ecole normale ! » Mais soudain l'on s'aperçut que le bizarre personnage avait un couteau dans la main :

« — Ce que je viens de vous lire, déclara-t-il, c'est un jugement rendu contre M. Jules Delahaye et qui m'empêche de le suivre dans son œuvre de justicier. »

En quatre mots, Delahaye remet toutes choses au point :

« — Depuis dix ans, chaque matin, des lettres me menaçaient de révélations. Les voilà donc ! J'ai toujours sur moi l'arrêt en bonne et due forme qui a cassé ce jugement. Regardez-le. Ah ! si j'avais quelque chose à me reprocher, les divers gouvernements que j'ai tous attaqués n'auraient pas attendu aujourd'hui pour me casser les reins ! »

Et le citoyen de Pégomas, cette figure de minuit, pareille à celle de quelque docteur Plume ou de quelque professeur Goudron sorti des rêves d'Edgar Poe, de s'excuser, de s'incliner, de ne pas s'expliquer et de s'évanouir dans la foule comme une buée sur le cloaque.

Mais qui donc avait mis ce couteau de carton aux mains de cet extravagant ?

Vers deux heures du matin, à la faveur des ténébres annoncées dans le cirque par les discussions confuses autour des ordres du jour, les six captifs, innocents et coupables, parvinrent à gagner les champs.

Briand, en tête, comme dans un fauteuil, correct, grave, paisible, la redingote impeccable, seulement la voix un peu éraillée.

Barthou, plus pâle, tirailé, harcelé par la meute, de bonne humeur quand même, par nature et par volonté courageuse, courait pour le rejoindre et le rejoignait.

Loin derrière, Caillaux, dépourvu de toutes ses présidences, soutenu pourtant par quelques fidèles et surtout par les socialistes.

Et Monis ? Vraiment Monis s'en est tiré ? On l'avait laissé pour mort dans le fossé de la route. Il s'est relevé dans l'ombre, parait-il. Mais je le crois malade.

Qu'ils soient courants ou gisants, MM. Monis et Caillaux, ce n'est point l'intérêt de cette affaire. Elle vaut pour nous montrer toute la ménagerie en action. Elle vaut surtout comme un trait de lumière qui nous fait voir comment nous sommes gouvernés, par des hommes qui ne croient plus au parlementarisme et qui le suppléent par des expédients illégaux, voire criminels.

## Landtag d'Alsace-Lorraine

### PREMIERE CHAMBRE

Strasbourg, 6 avril.

La première Chambre a tenu aujourd'hui une séance de liquidation. C'est la septième séance plénière de cette assemblée depuis le début de la session ; cela fait une moyenne de deux séances par mois. Aujourd'hui, l'ordre du jour était passablement chargé. Mais on se demande ce qui va sortir de positif du travail des commissions. Toutes les affaires en discussion avaient déjà occupé la seconde Chambre. Passons sur les questions de comptes et de dépassements de crédits à approuver. C'est une formalité.

Les principales affaires concernaient les projets de loi relatifs à la fréquentation scolaire pour les sourds-muets et les aveugles, les crédits supplémentaires destinés à améliorer les appointements des fonctionnaires non titrés et, concurrentement, l'impôt sur la plus-value immobilière, la nomination des fonctionnaires des douanes par le ministère ; enfin la modification des lois judiciaires en tant qu'il s'agit de la désignation des journaux chargés de la publication des annonces judiciaires.

La loi relative aux écoles de sourds-muets et d'aveugles a été brièvement motivée par M. Albrecht. Détail curieux : personne, après lui, n'a demandé la parole. Mais on a appris que le matin, dans une sorte de séance préparatoire, M. Albrecht avait exprimé l'avis que le passage avait trait à la confessionnalité des écoles — l'article 7 amendé à la seconde Chambre par le Centre et les Lorrains — n'était pas formulé d'une manière assez claire ; qu'en suite plusieurs sénateurs avaient déclaré vouloir voter contre la confessionnalité. On disait même que le projet serait renvoyé à la session d'automne. Pour le moment, il est à la commission. Reste à savoir ce que l'assemblée plénière décidera mercredi.

Les crédits supplémentaires sont subordonnés à l'impôt sur la plus-value. Celui-ci n'a été défendu que par le gouvernement, tandis que M. Müller, président de la Chambre de commerce de Metz, et les représentants des quatre grandes villes, MM. Schwander, Foret, Blumenthal et Diemer, l'ont nettement combattu. Son sort paraît bien compromis.

La première Chambre a encore remanié dans le sens du gouvernement, la proposition de loi adoptée par la seconde Chambre relativement à la nomination des fonctionnaires des douanes. Elle y a introduit un amendement qui rend à peu près illusoire l'effet voulu par la seconde Chambre.

Qu'advient-il enfin du projet tendant à remettre au ministre le choix des journaux destinés à publier les annonces judiciaires ? Pour un peu, il aurait été écarté séance tenante. Sur la proposition de M. Foret, adoptée par 17 voix contre 15, il a été renvoyé à une commission où il va sans doute dormir jusqu'à l'automne pour être enterré ensuite.

La seconde Chambre ne pourra guère fournir de besogne demain à la première, et

la session se terminera mercredi en queue de poisson.

### LA SEANCE

est ouverte à 3 h. 12 sous la présidence de M. le Dr Hoefel ; secrétaire, M. le Dr Vonderscherer.

Au banc du gouvernement, MM. le comte de Rœdern, secrétaire d'Etat, Kohler, le baron Stein, Dr Frenken, sous-secrétaires d'Etat.

Les trois premiers points de l'ordre du jour concernent des affaires de comptes : Comptes de l'administration de la Dette publique pour 1911 et 1912 ; dépassements de crédits budgétaires et dépenses extrabudgétaires pour 1912 ; observations de la Cour des comptes générales sur le budget de 1910.

Tous ces trois objets ne donnent lieu à aucune observation et la Chambre donne son approbation.

**La fréquentation scolaire pour les sourds-muets et aveugles.**  
M. le Dr Albrecht, président du Conseil supérieur de l'instruction publique, expose le but du projet qui veut introduire pour les enfants sourds-muets et aveugles et pour ceux qui leur sont assimilés, l'obligation de la fréquentation de l'école. Le pays doit supporter les frais.

La deuxième Chambre a introduit le caractère confessionnel de ces établissements parce que les enfants qui les fréquentent ont besoin en premier lieu d'une éducation religieuse et parce que les établissements actuels sont déjà confessionnels. Le gouvernement s'est rallié à ce projet et M. le Dr Albrecht le recommande à la première Chambre.

Sur la proposition de M. le Dr Schwander le projet est renvoyé à une commission de neuf membres.

**Crédits supplémentaires pour le budget de 1914 et impôt sur la plus-value immobilière.**

M. le comte de Rœdern. — Les crédits supplémentaires — au total un quart de million — sont destinés à améliorer les émoluments des employés non en titre. Le projet répond à un désir exprimé par les deux assemblées.

Le gouvernement comptait faire face à ces dépenses par un pléning additionnel à prélever sur les contributions directes ; la seconde Chambre, cependant, a décidé d'affecter l'impôt sur la plus-value immobilière, abandonné par l'Empire aux Etats. Le gouvernement ne s'est pas résigné facilement à cette proposition, et ce pour différentes raisons, surtout parce que l'impôt sur la plus-value entrave le commerce des immeubles. Cela est vrai jusqu'à un certain point. Cependant on peut accepter la proposition d'initiative de la seconde Chambre, parce que les difficultés inhérentes à l'impôt d'Empire sur la plus-value sont notablement atténuées.

On ne veut pas atteindre les ventes de petits immeubles ; l'effet financier de cette contribution ne sera pas sensible et, en outre, la procédure d'inscription sera très notablement simplifiée pour les bureaux d'enregistrement. Il y a donc une réelle amélioration vis-à-vis de la situation légale actuelle. On pourra réaliser les ressources nécessaires avec le produit de l'impôt.

M. Müller, conseiller intime de commerce. — Les quatre Chambres de commerce se sont prononcées contre l'introduction de l'impôt sur la plus-value. Le marché des immeubles s'en ressentirait notablement. Il a déjà de grandes charges à supporter ; celles-ci représentent de 8 à 10 p. 100 de la valeur des immeubles. Dans la pratique, c'est toujours l'acheteur qui supporte les charges. Il en sera encore de même pour l'impôt sur la plus-value immobilière. Le rendement de l'impôt minier sera assez grand pour fournir les crédits supplémentaires.

M. le Dr Schwander. — Le projet tel qu'il a été arrêté par la seconde Chambre ne répond pas au désir de la première Chambre. Celle-ci voulait d'abord que des postes de fonctionnaires non en titre fussent convertis en postes budgétaires. On s'est simplement contenté d'assurer une pension à ces fonctionnaires. A la manière dont est traitée cette catégorie d'employés restera la « partie honteuse » de l'administration.

L'orateur explique comment cette question des employés non en titre a été résolue par la ville de Strasbourg. Les subsides spéciaux pour ouvriers municipaux mariés et ayant charge d'enfants sont à recommander ; quant aux employés proprement dits, il faut leur assurer des émoluments fixes.

M. le Dr Schwander est de l'avis de M. Müller quant à la couverture des dépenses. Au lieu du pléning additionnel qui aurait été fourni par l'ensemble des contribuables, on veut un impôt qui n'atteindrait qu'une petite catégorie. La première Chambre ne peut s'associer à cette manière de procéder. L'impôt sur la plus-value immobilière a ses partisans et ses adversaires ; mais son rendement doit appartenir en premier lieu aux communes. Sans doute, il n'est plus guère possible d'introduire maintenant un pléning additionnel. Pour cette raison, la Chambre doit exprimer le regret de ce que le projet lui soit soumis si tardivement. Les villes ont renoncé à l'impôt que l'Etat veut maintenant reprendre pour lui. L'orateur propose le renvoi à la commission des finances.

M. le comte de Rœdern. — Il serait imprudent de vouloir affecter des crédits incertains à la couverture des dépenses de ce projet. L'Etat ne peut pas convertir du coup un grand nombre de postes de fonctionnaires en titre en postes budgétaires.

M. le Secrétaire revient sur l'impôt sur la plus-value immobilière. A qui appartient cet impôt ? Il n'est pas exact de dire que cet impôt doit revenir en première ligne aux communes. Car l'Etat contribue aussi à la plus-value des immeubles. L'augmentation de la valeur des immeubles provient du fait de l'Etat, par les chemins de fer, routes, établissements, etc. La faute a été qu'on avait voulu appliquer l'impôt d'une manière uniforme dans l'Empire. On a reconnu qu'il était préférable de laisser aux Etats particuliers le soin de légiférer en la matière. Il restera encore certaines incertitudes ; mais celles-ci n'auront pas la même importance que précédemment. On améliorera la loi dans la suite. On examinera aussi si, lors de la réalisation de la réforme financière, on ne pourra pas abandonner aux communes l'impôt sur la plus-value immobilière. Mais le gouvernement ne peut pas prendre d'engagement ferme de ce côté.

M. le Dr Foret. — Je comprends la situation du gouvernement vis-à-vis de la seconde Chambre. On a voulu améliorer la situation des employés non en titre, mais on n'avait pas d'argent. On a eu recours tout simplement à un pléning additionnel sur les contributions directes. Le ministère des finances est aux alois depuis que l'Empire a porté la main sur des ressources considérables et sacro-saintes des Etats particuliers. La seconde Chambre n'a pas voulu du pléning additionnel et s'est rabattue sur un impôt aban-

donné par l'Empire. La Lorraine et sa grande industrie devront encore couvrir cette nouvelle dépense, de même que la Lorraine a fourni la plus grande part des augmentations de traitements. Cet impôt est une atteinte à l'égalité devant l'impôt telle qu'elle est mentionnée dans les Droits de l'homme. Les villes et les régions de l'industrie seront seules mises à contribution.

M. le Dr Foret se rallie à la proposition tendant à renvoyer le projet à la commission des finances. La première Chambre se trouve devant la carte forcée. Cependant il faut que la loi soit amendée de telle sorte que l'impôt sur la plus-value revienne aux facteurs qui sont la cause de la plus-value. L'Etat d'Alsace-Lorraine n'a guère de part à cette augmentation de la valeur et, en conséquence, n'a pas à prétendre à une grande part au rendement.

M. le comte de Rœdern. — L'impôt sur la plus-value est légitime ; l'Etat, contrairement à ce que croit le préopinant, contribue à l'accroissement de la valeur des immeubles ; il a fourni une subvention de 40.000 M. par kilomètre de chemin de fer ; il crée des écoles, exécute des travaux publics. Il est regrettable, sans doute, que le projet ait été soumis si tardivement à la première Chambre. A l'avenir, on tâchera de gagner du temps en soumettant certains projets d'abord à la première Chambre.

M. le Dr Schwander remercie le Secrétaire d'Etat de cette dernière promesse. Les avis peuvent être partagés sur la question de savoir si l'impôt sur la plus-value doit revenir plutôt à l'Etat ou aux communes. M. le Dr Schwander croit que le droit des communes l'emporte sur celui de l'Etat. Or il arrive que souvent les villes sont obligées de payer l'impôt sur la plus-value pour des terrains dont l'accroissement de la valeur était à attribuer à la ville. Dans une loi future il faudra prévoir la part de l'impôt qui doit revenir aux communes. La durée de la loi n'est pas limitée. Mais il sera possible de l'abroger avec l'entrée en vigueur de la réforme des finances.

M. le comte de Rœdern. — Le rendement financier de la réforme des finances ne pourra pas être connu avant trois ou quatre ans. On pourra auparavant, si la chose est nécessaire, modifier la loi actuelle.

M. Diemer-Heilmann n'est pas partisan du projet actuel. Les charges sur les mutations des immeubles sont plus grandes chez nous que dans les autres Etats. Personne ne veut plus faire d'opérations parce que l'Etat doit recevoir 50 p. 100 du bénéfice à réaliser.

M. Blumenthal ne veut pas participer à la controverse sur la question des facteurs ayant à bénéficier de l'impôt sur la plus-value. Dans les villes les bénéfices lors de la vente d'immeubles sont déjà imposés par la taxe sur la valeur foncière. Le commerce des immeubles a beaucoup souffert durant ces dernières années. On a la tendance d'augmenter les charges des villes à l'avantage des communes rurales. Et cette tendance s'affirme encore dans le projet actuel. M. Blumenthal est partisan de l'amélioration des émoluments des fonctionnaires en titre ; mais il ne faut pas que l'on mette la première Chambre en présence de l'alternance de se prononcer pour ce projet ou de le repousser au risque d'assurer ou de faire échouer cette amélioration. La Chambre peut se prononcer en faveur de l'amélioration des traitements, mais elle peut repousser l'impôt sur la plus-value. Si elle accepte cet impôt, elle pourra se trouver placée devant de nouvelles alternatives dans la suite.

M. le Dr Back, qui a pris place au fauteuil présidentiel, déclare la discussion close. Les deux projets sont renvoyés à la commission des finances.

### Modification de la loi sur les traitements des fonctionnaires.

M. le Dr Schwander propose le renvoi à la commission des finances.

M. le Dr Hoefel. — La nouvelle loi sur les traitements des fonctionnaires contient plusieurs inégalités qu'il convient de corriger. L'orateur cite quelques exemples à l'appui.

### Le projet de loi concernant la nomination des fonctionnaires de l'administration des douanes et contributions indirectes.

A la discussion générale personne ne prend la parole. A la deuxième lecture il est donné connaissance d'un amendement de M. Schwander et consorts tendant à reporter sur le président de l'administration des douanes la compétence de nommer les fonctionnaires des douanes.

M. le Dr Schwander dit qu'il n'y a pas de raison de ne pas conférer ces pouvoirs au président des douanes.

M. Kohler, sous-secrétaire d'Etat, fait remarquer que l'amendement donne au projet de loi sa forme primitive. Le gouvernement est d'accord avec cette modification qui est adoptée.

### Modifications de la loi du 13 février 1905 concernant différentes lois judiciaires.

M. le Dr Frenken, sous-secrétaire d'Etat de la justice. — Le gouvernement n'a pas encore pris position vis-à-vis de ce projet. Il reste dans l'expectative, ainsi que le lui permet la Constitution. Mais je crois devoir rendre attentif à quelques objections qui parlent contre le projet ; celui-ci a été motivé par des considérations que je dois repousser. On a parfois parlé d'un cours en zig-zag dans la politique. Or ce projet pourrait venir à l'appui de cette manière de voir. Jusqu'en 1905 les présidents de département désignaient les journaux destinés aux publications judiciaires. Les présidents de département n'ont pas suffi à la représentation du peuple, parce qu'ils sont des fonctionnaires politiques dont on soupçonne à tort qu'ils n'avaient pas d'attitude objective. La représentation du peuple a eu recours aux présidents de tribunaux. Et voici que l'on veut revenir au ministère. Cela est fort singulier. Le gouvernement en tiendra compte quand il devra prendre position vis-à-vis du projet si celui-ci était adopté par les deux assemblées.

On a prétendu que les présidents de tribunaux avaient manqué d'objectivité dans le choix des journaux. Il est fort regrettable qu'on prétende des tribunaux de ce pays qu'ils manquent de l'objectivité nécessaire. Aussi longtemps que la preuve n'en sera pas faite, je suis obligé de réitérer énergiquement cette manière de voir.

M. Molitor propose de repousser ce projet. L'orateur s'élève contre ce transfert de compétences au ministère en leslevant à l'administration de la justice. La législation de l'Empire a déjà prescrit que les tribunaux ont à désigner les journaux pour les publications officielles dans un certain nombre de cas. Les

tribunaux ne se laissent pas guider par des considérations politiques. Ils choisissent les journaux qui ont la publicité la plus efficace. Il peut y avoir des erreurs.

M. le Dr Foret propose le renvoi à une commission de neuf membres. La seconde Chambre doit avoir eu ses raisons pour demander une modification.

On vote sur le renvoi. Après une épreuve douteuse, le Président procède au vote par appel.

La proposition de M. le Dr Foret est adoptée par 17 voix contre 15.

M. Blumenthal voudrait que le projet soit renvoyé à la commission du règlement. M. le Dr Foret fait remarquer que sa proposition prévoyait une commission de neuf membres. M. le Dr Back confirme que la proposition de M. le Dr Foret tendait à renvoyer le projet à une commission de neuf membres.

La séance est suspendue pour permettre aux sections de désigner les membres des commissions chargées de l'examen du projet concernant la fréquentation scolaire pour les enfants sourds-muets et aveugles et du projet relatif à la modification des lois judiciaires.

La commission pour le projet de la fréquentation scolaire se compose de MM. le Dr Curtius, Gégauff, Kuntz, Mgr Zorn de Bulach, Vonderscherer, Molitor, le comte d'Andlau, le Dr Rech, Weckel.

La commission pour la modification des lois judiciaires comprend MM. le Dr Foret, von Arnim, Kuntz, Molitor, Brunnet, Blumenthal, Wiegand, Müller et Weissmann.

Les commissions se réunissent aussitôt pour constituer leurs bureaux.

Première : Dr Molitor, président ; Curtius, vice-président ; Kuntz, secrétaire ; Rech, rapporteur.

Seconde : Dr Molitor, président ; Blumenthal, vice-président ; Dr Foret, secrétaire.

Les commissions vont se réunir immédiatement. La prochaine séance est fixée à mercredi 3 heures. La séance est levée à 5 h. 30.

## La Journée

On annonce que le chancelier allemand se rendra dans la seconde partie de cette semaine à Corfou auprès de l'empereur Guillaume.

M. Poincaré, président de la République, a témoigné à propos de l'affaire Caillaux.

Le président de la République et Mme Poincaré sont arrivés hier matin aux environs de Nice.

En raison de l'absence de plusieurs ministres, le Conseil qui devait avoir lieu hier et au cours duquel on devait statuer sur le cas du procureur Fabre, a été renvoyé à une date ultérieure. Il est dès à présent certain que M. Fabre sera remplacé, bien qu'aucune faute professionnelle ne puisse lui être reprochée. La majorité des ministres serait pour la mise à la retraite de M. Fabre qui a aujourd'hui plus de 60 ans.

Les difficultés dans lesquelles se débat la verrerie socialiste d'Albi motivent une réunion des actionnaires (socialistes) : ceux-ci blâment les ouvriers de l'usine « modèle ».

La crise de l'Ulster fait un nouveau pas vers l'apaisement.

La Chambre des communes a adopté hier en deuxième lecture le projet du Home rule.

En raison de la situation anarchique du sud de l'Albanie, le gouvernement albanais a fait dresser des listes du matériel disponible dans le cas où une milice serait créée.

## Chronique Générale

### ALLEMAGNE

**Accident de chemin de fer.**  
Brême, 6 avril. — Hier soir un train omnibus venant de Cuxhaven déraila près de la gare de Lüne par suite d'une erreur d'aiguillage. La locomotive et plusieurs wagons culbutèrent du haut du remblai et furent réduits en miettes. Le mécanicien et le chauffeur ont été tués. 2 employés ont été blessés.

### Un croiseur-cuirassé allemand échoué et renfloué.

Swinemünde, 6 avril. — La flotte d'instruction quittait le port ce matin lorsque le croiseur-cuirassé Friedrich-Karl, vaisseau amiral, toucha le fond, par suite du niveau très bas des eaux, en virant dans le port. Il fut renfloué deux heures après avec l'aide de remorqueurs.

### FRANCE

**Mistral et le colonel Teysler.**  
Le 24 mai 1882, la fête de la « Santo Estella » se célébra à Albi, sous la présidence de Frédéric Mistral. Le colonel Teysler offrit une coupe en l'honneur de l'auteur de Mireio, après lui avoir souhaité la bienvenue en une très belle poésie en dialecte albigeois. Mistral le remercia et, l'embrassant, prononça ces paroles qui soulèveront un tonnerre d'applaudissements : « Ce grand patriote, cet héroïque défenseur de Biche et de l'intégrité du territoire français, au mo-

ment où on enlevait Metz-la-Pucelle, nous en créait une autre.

Dans la lettre-préface du compte rendu de la fête-bière albigeoise, Mistral s'associa de plein cœur au noble but de ceux qui avaient eu l'initiative de cette publication, puis il ajoutait en provençal :

« Vous me permettez de vous dire en simple prose que les camarades vous charment en vers. Savez-vous, à mon avis, quel est celui qui peut dire, mieux que tout autre, à la France, à l'Allemagne et même au monde, la part que la Provence, la part que le Midi ont prise à la défense dans cette grande manifestation ? C'est celui

Qui, jaloux de mourir, courait au combat Pour conserver le nom de France.

« C'est le commandant Teyssier, notre brave ami d'Albi, qui s'immortalisa dans la ville de Biche en sauvant cette place malgré trois bombardements... »

**La campagne contre la légion étrangère.**

Paris, 6 avril. — Le ministre de la guerre communique la note suivante :

« Certains journaux français ont récemment relaté que les journaux allemands auraient publié une information suivant laquelle un légionnaire allemand, originaire de Breslau, William Rudnik aurait été fusillé le 10 janvier, à Sid-el-Abbes, au moment de son arrestation.

Or, le seul incident survenu à la légion, à cette époque, est le suicide d'un légionnaire français.

La dernière condamnation capitale prononcée par le tribunal militaire d'Oran, c'est celle d'un militaire français, qui a été condamné à mort pour insultes et menaces à un de ses supérieurs.

Le légionnaire du nom de William Rudnik, originaire de Breslau, a bien figuré, en 1911, dans le contrôle du 2<sup>e</sup> légionnaire, mais il était, à cette époque, au Maroc occidental, d'où il a déserté le 12 novembre 1911, et n'a pas été retrouvé ni arrêté.

Sous quelque forme qu'elles se présentent les informations allemandes sont donc également inexactes. »

### AMERIQUE

**La catastrophe du « New-Foundland ».**

Le vapeur *Belle-Aventure*, qui s'est porté au secours du paquebot *New-Foundland*, a relâché mardi soir, dans le port de Saint-Jean-de-Terre-Neuve, avec sa cargaison funèbre de 69 morts et 50 survivants.

Ceux-ci ont été terriblement éprouvés au cours de la traversée, par la glace, la neige, le froid ; ils étaient si engourdis que c'est à peine s'ils pouvaient marcher lorsqu'ils ont quitté le débarcadère.

D'après le récit qu'ils ont fait, c'est mercredi dernier que la tourmente de neige s'éleva en mer ; nombre d'entre eux, détachés du *New-Foundland*, et partis à la chasse aux phoques, se rendirent vers midi à bord du *Stefano*, pour y avoir un repas chaud ; ils s'efforcèrent ensuite de rattraper, malgré la neige et le tempête, leur propre navire. Les malheureux s'égarèrent dans la tempête.

De son côté le *Stefano*, dont une équipe de pêcheurs travaillait sur le banc, était prévenu par radiotélégramme que le *Florizel* les avait trouvés dans la plus grande détresse et recueillis à son bord.

Il n'y eut aucune acclamation dans l'après-midi de mercredi, vers le soir même la tempête devint plus redoutable encore et les craintes de chacun ne firent que s'accroître.

On sut le lendemain que 120 hommes du *New-Foundland* n'étaient pas revenus à bord, et pourtant divers navires avaient exploré les parages, cherché partout les hommes manquants, et échangé de nombreuses communications à ce sujet.

Le capitaine du *Belle-Aventure*, dont le navire était presque emporté par la banquise, n'hésita pas, se trouvant le plus rapproché, à se porter au secours des sinistrés. Il fut particulièrement difficile, en raison de l'agitation de la mer, de transporter tous ces malheureux, trempés par la pluie, et dont les vêtements étaient gelés.

Les survivants ont raconté aujourd'hui qu'ils avaient vu nombre de leurs camarades mourir un à un, sans qu'il fût possible de leur venir en aide.

Les victimes ont été enterrées hier. Des officiers spéciaux ont été célébrés dimanche dans les églises.

### Le sort du « Southern-Cross ».

Les divers télégrammes parvenus depuis jeudi soir n'ont nullement servi à alléger l'impression pénible qui régnait dans les divers milieux. On y a presque renoncé à retrouver les 715 hommes qui se trouvaient à bord du *Southern-Cross*. Les paquebots *Kile* et *Seneca* n'ont trouvé, dans la haute mer, que des débris de navires, mais rien qui puisse dénoter une catastrophe.

Quatre nouveaux navires sont partis aujourd'hui à la recherche du bâtiment.

### 250.000 francs de dommages-intérêts.

Un mineur américain, très grièvement blessé au cours d'un accident survenu dans un charbonnage, a intenté un procès en dommages-intérêts à la compagnie du chemin de fer Delaware-Lackawanna et Western, réclamant une somme de 75.000 dollars comme dommages-intérêts.

Le tribunal, estimant que la compagnie n'a pas pris les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des mineurs, a fait accorder au plaignant la somme rondelette de 250.000 francs.

### ALSACE-LORRAINE

#### La succession du Statthalter

La *Münchener Abend Zeitung* annonce que la question du statthalter en Alsace-Lorraine se trouve dès maintenant résolue.

Le comte de Wedel se serait décidé à rester en fonctions.

La *Gazette nationale de Berlin* dit apprendre à ce sujet, de source compétente, que cette information ne répond pas à la réalité. Sans doute, le comte de Wedel s'est-il déclaré prêt à rester à Strasbourg jusqu'à nouvel ordre, mais dès que la personne de son successeur aura été définitivement désignée, il remettra à nouveau sa démission à l'empereur et quittera Strasbourg. Jusqu'à présent, les pourparlers au sujet du nouveau titulaire au poste de statthalter ne sont pas encore terminés.

#### Les enseignements d'une journée

Dans un article de tête, le *Nouveliste* s'occupe de la séance du Landtag de jeudi dernier, qui fut discutée, avec tant d'opiniâtreté, la question de la confessionnalité des écoles de sourds-muets et aveugles. Nous extrayons les passages suivants de l'article de notre confrère :

phrases cinglantes se succédaient, la colère creusait ses sillons sur les traits des Lorrains, tandis que sur les bancs du Centre on cherchait à cacher la satisfaction qu'on éprouvait de tant de maladresse...

Sa grande erreur a été de penser que les Lorrains se prêteraient à la seconde dans l'œuvre de déchristianisation qu'il a entreprise. Le groupe auquel préside M. Labrousse, entend bien maintenir les droits des croyants. Ses membres savent qu'ils sont élus par une écurie de déistes mixtes, parce que celles-ci ne sont qu'un acheminement vers l'indifférence en matière religieuse. Dès lors toutes les entreprises de M. Wolf devaient fatalement échouer devant des convictions solidement assises. Le leader libéral s'est mis doublement dans son tort en se fâchant comme il l'a fait. Les Lorrains n'oublieront pas de si tôt les graves insultes de celui qui, avec plus d'habileté, aurait peut-être réussi à les rouler ; mais qui, en les attaquant avec tant de violence, les a pour longtemps renseignés sur ses intentions.

Tout est bien qui finit bien. La *Volksstimme*, dont le correspondant a souligné de si véhémentes protestations dans les rangs du Centre par son article ridicule, se gardera bien dorénavant de se montrer si accueillante. Dans les questions où ils sont appelés à marcher d'accord, le Centre et le Groupe lorrain régleront mieux d'avance leur marche commune, et cela sans qu'aucune idée de prédominance ou de subordination préside à leurs négociations. Quant aux libéraux et aux socialistes ils devront renoncer à séparer, dans les questions religieuses, deux groupes dont les convictions et les programmes sont parfaitement concordants. Ce sont là des enseignements de la journée parlementaire de jeudi dernier.

### A Saverne.

Encore von Forstner.

L'Anzeiger de Saverne annonce que la plainte en dommages-intérêts dont le tribunal civil avait été saisi par les parents d'une jeune fille mineure, nommée Murer, contre le lieutenant von Forstner, n'a pas été maintenue. L'officier a déclaré ne s'être livré à aucune violence sur cette enfant.

### Les Pandoures.

Plusieurs habitants de Saverne, enfermés dans la cave des Pandoures pendant la nuit du 27 novembre, avaient déposé une plainte en dommages-intérêts contre le fisc d'Empire ; la date de l'audience a été fixée à ce mardi 8 avril. On apprend que des pourparlers ont été engagés entre les deux parties en vue d'un arrangement à l'amiable ; un certain nombre de Pandoures se déclarent satisfaits d'une somme de 50 M. D'autres, par contre, ne retireront leur plainte, que si on leur accorde une indemnité supérieure, soit 100 M ainsi que tous les prisonniers l'avaient exigé au début.

### Pour la Première Communion

Les mamans trouveront chez AUGUSTE, chapelier, un joli choix de chapeaux souples et de capes.

Pour les casquettes avec monogrammes pour pensionnaires, collèges, etc., on voudra bien indiquer les lettres à broder quelques jours à l'avance. — Exécution soignée.

### CHRONIQUE MESSINE

#### Centre et Groupe lorrain.

La *Volksstimme* reconnaît que de tous côtés on lui est tombé dessus à propos de son malencontreux article de vendredi ; elle reconnaît que, toutes choses expliquées entre le Groupe et le Centre, son article n'avait pas de raison d'être ; mais comme elle ne peut avoir tort, elle cherche un coupable et le trouve naturellement dans le Lorrain. Elle a tous les droits : nous n'avions même pas celui de défendre le Groupe et de reconnaître ce qu'il fait de juste et de bien.

Il termine en comparant l'époque où avec beaucoup de centristes nous demandions un changement dans la direction du Centre et celle d'aujourd'hui où nous nous plaignons d'une maladresse de la *Volksstimme* et où nous sommes l'avis que, moins que personne, elle ne doit rien faire pour diviser le Centre et le Groupe. Nous croyons avec M. le Dr Ernst qu'en ce moment il ne doit pas être enfoncé de coin entre le Centre et les indigènes.

Or c'est précisément pour élever le coin que la *Volksstimme* avait essayé d'enfoncer entre le Groupe et le Centre, que nous avons parlé samedi, de la même façon que M. Hauss et beaucoup d'autres centristes. H. C.

#### « La Passion » de Perosi

sera exécutée (1<sup>re</sup> partie) : Saint-Maximin, mardi et mercredi soir, à 8 h., par le chœur de chant de Saint-Maximin, sous l'habile direction de M. W. Lautermann.

#### Les permissions de Pâques

pour les troupes de la garnison de Metz sont fixées du 9 au 16 avril. L'Ecole de guerre de Metz sera en permission du 8 au 14 avril.

#### Avertissements en cas d'incendie au Sablon.

Par suite de l'incorporation, les avertissements en cas d'incendie au Sablon sont à adresser au poste municipal des pompiers à Metz, rue de la Bibliothèque, 4.

Pour les avertissements par téléphone, il y a un certain nombre de postes d'avertissement munis d'enseignes dont la suscription indique la destination.

#### Chambre de commerce.

Ordre du jour de la séance plénière du 18 avril.

Communications diverses.

1. Office d'attente pour les affaires de concurrence déloyale.

2. Congés accompagnant les transports de vins.

3. Traités de commerce avec l'Italie.

4. Assemblée plénière de la Diète du commerce allemand.

5. Commission d'exposition permanente pour l'industrie allemande.

6. Divers.

#### Vente d'issues.

Le jeudi 9 avril courant, à 10 heures du matin, aura lieu au bureau de la troisième section (fort Steinmetz) une vente aux enchères publiques, contre paiement au comptant, de sons de seigle, de déchets de grains, de farine, de pâte, de pain et de divers denrées, ainsi que d'une machine à épousseter les sacs.

#### Sport.

Hier a eu lieu dans la grande salle de gymnastique de l'école de la Monnaie, une séance récréative. Les élèves de M. Reich ont su intéresser au plus haut degré par leurs exercices

tous les assistants, ce qui a été relevé dans une allocution chaleureusement applaudie.

### Le train des équipages.

Le train des équipages appartient désormais en Allemagne à l'arme de la cavalerie : les bataillons ont été transformés en sections ; les compagnies en escadrons ; le train est considéré de plus en plus comme une unité combattante qui doit repousser par elle-même les attaques de l'ennemi et l'attaquer à son tour en cherchant à le gêner dans ses mouvements.

Les officiers du train feront du service dans la cavalerie et dans l'infanterie pour compléter leur éducation militaire au point de vue offensif. De même les officiers d'infanterie et de cavalerie recevront des commandements temporaires dans le bataillon des automobiles afin de pouvoir en comprendre l'organisation et la marche dans tous les détails.

### Nos compatriotes en France.

Le samedi 4 avril, à 11 heures, ont eu lieu, à Lunéville, les obsèques de M. Joseph Colman, capitaine d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Société des vétérans, président de la délégation cantonale du canton Sud, conseiller municipal de Lunéville, décédé le 2 avril, dans sa 89<sup>e</sup> année. M. Joseph Colman était né en 1845 à Azoudange.

### Académie de Metz.

(Séance de mars.) — Au début de la séance, M. le chanoine Collin, président, prononce un discours de bienvenue, pour l'installation de M. Larue, archiviste municipal, élu membre titulaire à la séance de février.

Il est ensuite passé à l'examen de la candidature, au titre de membre correspondant, de M. Hippolyte Roy, homme de lettres à Nancy, auteur de nombreux travaux historiques sur la région dancienne et sur le Pays Messin. Son œuvre principale est « La Vie à la Cour de Lorraine sous le duc Henri II », qui vient d'être publiée. Il est le petit-neveu de l'explorateur Charles Amy, de Goin, sur lequel il a publié une notice biographique dans le « Pays Lorrain ». A l'unanimité, M. Roy est élu membre correspondant.

M. le baron de la Chaise, rapporteur du concours pour les prix de vertu et de sauvetage, soumet ensuite à l'Académie la nomenclature des candidats et les propositions de la commission, qui sont adoptées avec quelques modifications.

M. Lametz décrit la turbine motrice, à vapeur de mercure, récemment construite en Amérique. La vapeur de mercure, onze fois plus dense que la vapeur d'eau, permet de réduire les dimensions de l'appareil, mais il est à craindre qu'elle ne devienne pour le mécanicien un danger sérieux. C'est pourquoi M. Lametz a cherché à remplacer le mercure par d'autres corps produisant des vapeurs lourdes. Au cours de ses recherches, il lui est venu à l'idée de composer un fluide artificiel qui n'ait pas d'inconvénient pathologique, et qui, par sa densité, permettrait de réduire la vitesse de rotation de la turbine motrice au degré convenable, pour que l'hélice de propulsion du navire ait le meilleur rendement possible.

L'agent de l'Académie donne ensuite lecture de notes sur les origines de l'imprimerie en général et sur l'apparition de cet art dans les diverses localités de la région. C'est là plutôt, dit-il, un état de la question qu'un travail inédit ; néanmoins on a écouté avec intérêt l'exposé des origines de l'imprimerie, dans lesquelles interviennent plus d'éléments français qu'on ne le croit généralement ; il semble démontré que la xylographie, soit d'origine nettement monastique et française ; cet art a précédé de très loin celle de la typographie proprement dite, attribuée à Gutenberg. Quant à l'apparition de l'imprimerie dans la région, Metz, on le sait, avait des presses en 1484, 30 ans après l'invention de cet art, 14 ans après Paris ; on entend ensuite la nomenclature des localités qui possèdent des établissements typographiques, avec la date de leur fondation, le nom des imprimeurs et le titre du premier ouvrage publié.

Le *Journal de dom Jean-François*, ouvrage publié par M. l'abbé N. Dorvaux au nom de l'Académie, a été distribué aux membres présents.

### La main gauche.

Une expérience intéressante a été tentée dans les écoles dites « Hiltsschulen », à Berlin, sur 2.000 enfants. Il s'agissait d'exercer la main gauche tout autant que la main droite et s'en servir pour écrire, dessiner, etc. D'après un rapport de l'inspecteur primaire de la ville, M. le Dr Dickhoff, les résultats ont été tout à fait négatifs. Les avantages qui résultent de l'éducation faite de la main gauche ne sont en aucun rapport avec le temps, les peines et les travaux qu'on y a consacrés. Les essais ont été très défavorables quant à l'écriture avec la main gauche. Les rapports à ce sujet parlent de griboillage au détriment de la calligraphie et même de l'orthographe. Les élèves mêmes suppliaient leurs maîtres de leur permettre de se servir de nouveau de la main droite pour écrire. C'est chose bizarre, mais il paraît que la nature l'a ainsi voulu, car ils sont rares ceux qui savent se servir indifféremment des deux mains pour les mêmes travaux.

### En avril, n'ôte pas un fil.

Le vieux proverbe le veut. Le vieux proverbe n'a pas tort. L'expérience une nouvelle fois le démontre. Ceux-là qui en avaient fait fi, ont dû faire pas en arrière et rentrer dans le rang. Les bonnes vieilles personnes ont pour eux la sagesse que donnent les années. La jeunesse en hausse les épaules, mais c'est souvent à ses dépens.

Nombre de rhumes qui sévissent pour l'heure, en sont preuve.

Une seconde conclusion est à en tirer. Les soubresauts atmosphériques par où nous passons, ne datent pas d'aujourd'hui. Avril n'est qu'un mois en marge de l'hiver où, toutes les fois la mauvaise saison s'attarde avec des séries, on ne sait quel jeu de cache-cache qui leurs et de brusques retours qui à basourdisent. Nos aïeux le savaient ; cela a toujours été depuis que le printemps est printemps. Leur expérience s'est cristallisée en le dicton connu.

Bien d'normal donc en tout ce va et vient des heures tièdes et des heures froides, ce flux et ce reflux, ces remous et ces tourbillons météorologiques. Il en sera ainsi toujours ; il en sera ainsi sans fin. Ne l'oublions donc pas : en avril, n'ôte pas un fil.

### Le Carême

qui paraît être un temps bien dur, est cependant bien adouci pour ceux qui font leur choix à l'épicerie fine : A. Watter, Rue Fabert, 5, il y a tant de bonnes choses !!! permettant de varier à l'infini, le menu de tous les jours maigres.

### OTT Frères

Eisass-Lothringische Werkstätte für Kunst u. Kunstgewerbe  
Place de Corbeaux STRASSBOURG Rabenplatz 1  
MAISON DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Fondée en 1825

Vitraux d'églises en tous genres et tous styles.

Envoi de dessins et devis, sans frais et sans engagements pour le demandeur.

### V<sup>e</sup> Pèlerinage diocésain d'hommes à Notre-Dame de Lourdes.

Mgr Benzler recommande en ces termes notre prochain pèlerinage d'hommes :

« L'Évêque de Metz approuve, encourage et bénit de tout cœur le pèlerinage d'hommes que M. le Curé de Châtel veut organiser pour Lourdes au mois de mai prochain. Il espère que de grands avantages spirituels en résulteront pour tout le diocèse.

Metz, le 6 février 1914.

Ce pèlerinage se fera du 5 au 13 mai.

Itinéraire. — Aller par Pagny-sur-Moselle — Frouard — Noisy-le-Sec — Juvisy — Bordeaux — Biarritz — Lourdes.

Retour de Lourdes par Toulouse — Cette — Lyon — Paray-le-Monial — Is-sur-Tille — Pagny-sur-Moselle — Metz.

A l'aller, nous ferons station à Biarritz, et au retour à Lyon (Notre-Dame de Fourvières) et à Paray-le-Monial (Sacré-Cœur).

Horaire. — Départ de Metz le mardi 5 mai, à 8 h. 17 du matin. Arrivée à Biarritz le mercredi, vers 6 h. du matin. Départ de Biarritz le même jour, vers midi. Arrivée à Lourdes le mercredi 6 mai, vers 6 h. du soir.

Départ de Lourdes le lundi 11 mai, dans la matinée. Arrivée à Lyon le mardi 12 mai, vers 6 heures du matin. Départ de Lyon le même jour, vers midi. Arrivée à Paray-le-Monial le mardi soir, vers 6 h. Départ de Paray-le-Monial le mercredi 13 mai, vers 8 h. du matin.

Arrivée à Metz le mercredi soir, à 6 h. 09.

Prix des billets. — En ajoutant au prix des billets les frais pour location des wagons afin d'éviter les transbordements, pour tramway à Lourdes, insignes, manuel, programme, itinéraire, relation du pèlerinage et frais généraux, nous sommes obligés d'établir comme suit le prix des places :

1<sup>re</sup> classe . . . . 134 Mark  
2<sup>e</sup> classe . . . . 90 Mark  
3<sup>e</sup> classe . . . . 60 Mark

Malades. — Le pèlerinage se chargera d'un certain nombre de malades pauvres que nous recommandons à la charité publique. Comme d'habitude, le Lorrain publiera la liste des souscripteurs. La souscription est ouverte dès maintenant.

Les demandes d'admission pour les malades doivent être adressées à M. l'abbé Winsback, aumônier à Montigny-Lès-Metz.

AVIS IMPORTANT. — La dernière limite pour les inscriptions est fixée par les Compagnies au 10 avril.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le chanoine G. COLLIN, curé de Châtel-Saint-Germain, qui sera à son bureau de Metz, rue des Clercs, 12, les mardi et jeudi de chaque semaine, de 2 h. à 4 h. de l'après-midi.

Pour le comité de Lourdes : G. COLLIN, directeur.

### NOUVELLES RÉGIONALES

**Laquenexy.** — (Cours de greffage des vignes.) Nous attirons encore une fois l'attention des intéressés sur le cours de greffage qui se tiendra les 15 et 16 avril courant à l'Institut viticole de Laquenexy (gare Courcelles-sur-Nied) sous la direction de M. Wanner, conseiller d'agriculture. Le cours s'ouvrira le 15 avril à 9 h. 30 du matin. Il n'est pas nécessaire de s'annoncer spécialement.

**Courcelles-Chaussy.** — (Association catholique des femmes lorraines.) On nous écrit :

Après Dieuze, Remilly, Vitry et Château-Salins, Courcelles-Chaussy est hier à son tour sa première conférence féminine organisée par l'Association catholique des femmes lorraines. C'est devant une assistance d'abord naturellement curieuse, mais devenue vite sympathique et ravie, que l'aimable conférencière, Mme Haas de Metz, développa avec précision, finesse et élégance son sujet vraiment d'actualité : « L'exode des campagnes vers la ville. » Le seul reproche qu'on serait tenté d'adresser à la conférencière, s'il ne convenait plutôt de l'en féliciter, c'est sa trop grande modestie dans l'appréciation de son talent. Les chaleureux applaudissements que lui a prodigués l'assistance enthousiasmée, et les 80 et quelques adhésions lui auront prouvé, que sur ce point elle avait fait fausse route. Il faut reconnaître en effet, que pour être la première conférencière venue à Kurzel, Mme Haas n'est pas, tant s'en faut, la première venue parmi les femmes-oratrices.

Cette causerie a rendu un service très réel à notre coin de la Lorraine, exposé plus que d'autres, par suite de la proximité de la ville, aux inconvénients signalés par une parole si habile. En considération du bien ainsi accompli, les maris, quoique un peu — oh ! très peu — malmenés par la conférencière, sauront partager les sympathies de leurs épouses pour cette belle œuvre et souhaiteront à Mme Haas et à Mlle Louis, la zélée secrétaire générale de l'Association, le succès le plus complet pour les conférences ultérieures.

**Rombas.** — (Vol de 1000 M.) Samedi dernier, rapporte le *Metzer Zeitung*, des voleurs ont enlevé dans le bureau du moulin à scories la somme de 1000 M déposée là pour la paye des ouvriers. Les voleurs, qu'on croit être des Italiens disparus dimanche par le premier train, ont pénétré dans le bureau en brisant les volets et les fenêtres.

**Basse-Yutz.** — (Contre un train.) Dimanche après-midi, vers 3 heures, un inconnu a jeté une pierre contre un express passant près de Basse-Yutz ; la vitre a été brisée ; mais aucun voyageur n'a été blessé.

**Nilvange.** — (Enfants égarés.) Au moment où, samedi dernier, les enfants sortaient de l'église pour se rendre à l'école, une voiture passa qui en écrasa deux d'entre eux. L'un reçut des lésions telles qu'il succomba après quelques heures ; l'autre en sera quitte avec un bras et une épaule brisés. Aucune faute n'incombait au conducteur ; mais il y aurait lieu de modifier le passage à niveau à l'angle des rues de la Paix et du Marché, passage très dangereux où de nombreux accidents se sont déjà produits.

**Baronville.** — (Affaires municipales.) M. Grandjean, maire à Baronville, a donné sa démission ; l'adjoint, M. Eugène Guerdar, a été chargé des fonctions d'officier de l'état-civil.

**Forbach.** — (Cambrioleurs irrespectueux.) Des voleurs ont pénétré dans un bureau de l'hôtel de Ville de Forbach, ont fracturé un meuble, mais ont dû partir les mains vides.

(Enfant abandonné.) Dimanche soir, en entrant chez lui, rue de la Gare, un propriétaire trouva sur son palier un enfant nouveau-né enveloppé de deux langes. L'enfant a été transporté à l'hôpital.

### ALSACE

**Strasbourg.** — (Bagarres entre civils et militaires.) Une nouvelle affaire du genre de celles jugées la semaine dernière : L'aubergiste Eugène Pfadt comparait lundi devant le tribunal correctionnel de Strasbourg sous la prévention d'avoir frappé le sous-officier Posselcke, du 67<sup>e</sup> régiment d'artillerie à Bischwiller. Voici l'affaire en deux mots : la femme Pfadt avait été molestée par des soldats ; Pfadt, irrité, attendit avec des camarades le passage de sous-officiers qu'il croyait les auteurs de ces molestations. Posselcke prétend que Pfadt l'a frappé, en tout cas, les sous-officiers dégainèrent et Pfadt eut le cuir chevelu labouré et l'oreille fendue à coups de sabre.

Le procureur réclame dix jours de prison pour le malheureux Pfadt ; le tribunal l'en tient quitte pour 10 M d'amende. Et voilà encore une de ces fameuses « agressions contre les militaires », dont il se passe tous les ans des centaines aux quatre coins de l'Empire.

### MEURTHE-ET-MOSELLE

**Nancy.** — (Artillerie lourde.) Deux batteries d'artillerie lourde vont venir de Langres tenir garnison à Nancy vers le 15 avril. Ces batteries, qui feront partie du 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde de prochaine formation, seront casernées au quartier Blandan.

### L'ASSASSINAT DE M. CALMETTE

**Instruction.** — Déposition de deux rédacteurs du « Figaro ». — Les documents que possédait M. Calmette. — Le rôle de M. Caillaux dans l'affaire d'Agadir.

Paris, 6 avril. — M. Boncard, juge d'instruction, a entendu M. Latzarus, rédacteur au *Figaro*, qui lui a fait le récit du drame.

M. Latzarus a déclaré que les deux derniers coups de feu avaient été tirés avec une cadence plus lente. M. Latzarus estime que Mme Caillaux n'a pas eu le temps de parler à M. Calmette avant de faire feu sur lui.

M. Latzarus parle des campagnes du *Figaro*, dont M. Calmette l'avait entretenu. Il dit que M. Calmette lui fit part de démarches pressantes de hauts financiers pour qu'il cessât de parler des pressions de M. Caillaux sur les établissements de crédit, puis, raconte M. Latzarus, M. Calmette me précisa le rôle de M. Caillaux dans l'affaire d'Agadir et me montra deux documents d'ordre diplomatique tellement graves, si formels et si précisants que leur publication eût aussitôt précipité M. Caillaux du pouvoir, sans espoir de retour. M. Calmette, ajoute M. Latzarus, me déclara qu'il ne pouvait les publier dans la crainte de provoquer un incident extérieur et qu'il n'en donnerait même pas un résumé.

A propos du rapport Fabre, M. Latzarus dit que M. Calmette qui avait publié un résumé du rapport, répondant à une question, lui dit que peut-être si M. Caillaux démentait, on l'autoriserait à le publier. M. Latzarus ajoute qu'après la publication de la lettre signée « Ton Jo », M. Calmette déclara à plusieurs rédacteurs qu'il n'avait plus que le rapport Fabre. Si, d'ailleurs, ajoute M. Latzarus, M. Calmette avait eu d'autres lettres, on les eût retrouvées après sa mort dans son portefeuille où l'on a retrouvé les documents d'Agadir et le document Fabre.

M. Latzarus a insisté sur le calme de Mme Caillaux. Après son acte, dit-il, elle demeura pendant 25 minutes environ debout dans le couloir et ne perdant rien de son calme, elle vit des allées et venues précipitées et ne demanda pas une seule fois si sa victime était morte. A la fin de sa déposition, après avoir dit que M. Calmette n'avait pas d'autres lettres à publier, M. Latzarus a ajouté que depuis sa mort on répète un peu partout des phrases enroulées à ces lettres. Pas un journal n'oserait en saire ses colonnes. Mme Caillaux a affirmé qu'elle lisait le *Figaro* depuis son enfance, elle connaît donc la réserve et je dirai la pudeur de ce journal. M. Calmette avait horreur du mot cru. Tous ceux qui l'ont connu vous diront cela.

### M. Calmette ne possédait pas de lettres intimes.

Le juge d'instruction a entendu ensuite un autre rédacteur du *Figaro*, M. F. Reichel, qui déclara qu'au moment de la publication de la lettre signée « Ton Jo », M. Calmette déclara : Si elle ne les convainc pas, j'ai plus rien, rien. Comme on objectait le rapport Fabre et les documents diplomatiques, M. Calmette répondit : On m'a désarmé. J'ai donné ma parole d'honneur de ne pas les publier. Cependant, ajoute M. Reichel, nous espérons que cette possibilité lui serait donnée et nous insistons pour qu'il obtint d'être relevé de son engagement, mais M. Calmette objecta toujours la parole donnée.